

COMMISSION COMPETITIONS

Mercredi 30 Août 2023 à 18 heures 30 au siège

Présents :

Mmes Delphine Mondragon et Brigitte Sans, MM. Alain Pinaud, Patrick Hernandez, Serge Delpy, Gilbert Ducasse, Michel Lacoste, Jean Bernard Vignères, Patrick Hugué, Raymond Le Manach, Pierre Noël Arcangelli et Francis Ricard.

Excusés : Mmes Marie Madeleine Clamens et Angélique Sournac, MM. Thierry Lacroux et Alain Azéma

Tous les districts sont représentés.

Calcul du nombre de qualifiés par district et par zone

Actuellement, dans le mode de calcul appliqué, nous prenons la valeur d'un district et d'une zone sur les résultats des championnats de la Haute Garonne de l'année précédente en cumulant toutes les modalités d'une même catégorie de joueurs. Par exemple, pour les seniors masculins, nous cumulons les résultats sur les championnats triplètes, doublettes et tête à tête.

Afin d'être plus près de la réalité du terrain, la commission propose, à la majorité de ses membres, de calculer cette valeur seulement sur les résultats du championnat concerné.

Finalisation des délégations pour la fin de saison

Une erreur s'était glissée dans le tableau précédent : le CRC 1 à Daux se déroule le 22 Octobre et non le 29 Octobre, pas de changement de délégué.

Délégations manquantes :

- Régional de Fenouillet du 10 Septembre : Francis Ricard (sous réserve)
- Régional de Bessières du 10 Décembre : Delphine Mondragon
- CNC à Ramonville des 7 et 8 Octobre : Francis Ricard
- CDC 2 à Martres du 8 Octobre : Alain Pinaud

Explications sur le RI des championnats de clubs féminins

Afin que les délégués puissent être opérationnels, un rappel est fait.

- Si l'équipe est complète (4 joueuses et éventuellement 1 ou 2 remplaçantes en plus)
 - o Les 2 joueuses titulaires de la 1° phase en doublettes ne pourront jouer qu'en tête à tête lors de la 3° phase
 - o Les 2 joueuses titulaires de la 1° phase en tête à tête ne pourront jouer qu'en doublette lors de la 3° phase
 - o Cette règle ne s'applique qu'aux titulaires (inscrites sur la feuille de match lors de la 1° phase) et non aux remplaçantes éventuelles entrées en cours de jeu
- Si l'équipe est incomplète (3 joueuses)
 - o 1° phase
 - 2 jouent en doublettes
 - 1 joue en tête à tête
 - Le 2° tête à tête est perdu
 - o 2° phase
 - 3 joueuses en triplète
 - Le tête à tête est perdu
 - o 3° phase
 - Les 2 joueuses ayant joué en doublettes lors de la 1° phase jouent en tête à tête
 - La doublette est perdue mais la joueuse ayant joué en tête à tête la 1° phase peut jouer en doublette à 3 boules seulement

Concours en tête à tête se déroulant le matin

Nous constatons beaucoup de problèmes dans le déroulement de ces concours :

- Terminer tard (le graphiqueur et l'arbitre n'ont pas de repos)
- Inscriptions tardives des participants au concours de l'après midi
- Certains joueurs tirent profit de l'abandon des adversaires
-

Un long débat s'instaure afin d'éviter ces problèmes. Le Comité Directeur prochain se prononcera mais la commission propose (à une large majorité) que ces concours se déroulent en 4 parties seulement.

Calendrier 2024

Le calendrier fédéral nous impose les dates des championnats départementaux, régionaux et nationaux, les dates des Coupes de France à pétanque et au Jeu Provençal, les dates des CNC.

Les marges de manœuvre sont réduites, la commission a élaboré le calendrier ci joint validé par le président.

Questions diverses

- Palmarès du CD 31
 - o Francis avait sollicité Michel Lacoste pour élaborer le palmarès des champions de la Haute Garonne depuis la création du CD 31. Cette tâche est ardue car nous n'avons pas d'archives. M. Fanget de Roquefort nous a gentiment fourni ses archives. Elles devraient aider Michel
- Coupe de France JP 2023
 - o Nous avons 2 clubs encore en course (Castanet et Fenouillet). Comme la date buttoir du tour prochain (16° de finale) est fixée au 24 Septembre par la FFPJP, ils nous ont sollicité pour déplacer la journée de CDC JP prévue à cette date. Ce déplacement de date est impossible au vu du calendrier chargé de la fin de saison.
 - o Nous conseillons aux clubs concernés de se mettre d'accord avec leurs adversaires pour jouer avant la date buttoir
- Nom des Zones
 - o Michel Lacoste souhaiterait que nous modifiions les noms des zones de qualification
 - C1 et C2 au lieu de 21 et 22 pour le Centre
 - o La commission propose de terminer le mandat ainsi et de voir au prochain mandat

Sans autre thème à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.